



# Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 169-2021  
Type d'intervention : Interpellation  
Motion ayant valeur de directive : ☐  
N° d'affaire : 2021.RRGR.265

Déposée le : 01.09.2021

Motion de groupe : Non  
Motion de commission : Non  
Déposée par : Graber (La Neuveville, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non  
Urgence accordée :

N° d'ACE : du  
Direction : Direction des travaux publics et des transports  
Classification : -

## **Retards considérables et très dommageables de l'achèvement de l'autoroute A5 en territoire bernois (entre Bienne Sud et La Neuveville) et stratégie du Conseil-exécutif pour y remédier**

Au mois de janvier 2021, le DETEC (Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication) a définitivement classé le projet du contournement ouest de Bienne par l'autoroute A5. Cette décision a été prise en réponse à la demande formelle que lui a adressée le Conseil-exécutif d'abandonner la réalisation de ce tronçon pourtant essentiel de l'autoroute A5 entre Yverdon Sud et Luterbach près de Soleure (jonction avec l'autoroute A1). Le renoncement pour très longtemps au contournement autoroutier ouest de Bienne est profondément regrettable à plusieurs titres. L'abandon de ce projet pourtant abouti reportera l'évitement de Bienne par l'autoroute A5 jusqu'en 2050 au moins. Cette situation intolérable est unique en Suisse !

En 1991 déjà, le Conseil fédéral avait approuvé les plans du tunnel de contournement de Douanne qui consiste en un prolongement de celui de Gléresse inauguré il y a près de 30 ans. Une multitude d'oppositions ont contribué à différer continuellement la réalisation de ce projet d'évitement de Douanne par l'A5. Au début, ce sont les restaurateurs et les vigneron qui ont manifesté leur réprobation face à ce projet. Mais très rapidement, la contestation est venue des associations de la protection du paysage et du patrimoine. En 2011 et en 2016, le Tribunal administratif fédéral a admis des recours déposés par ces milieux. Tirant les leçons des arrêts du TFA, la Direction cantonale en charge des travaux publics a engagé un processus participatif visant à élaborer un nouveau projet suscitant une large adhésion. L'optimisme né de ces dialogues apparemment constructifs semble aujourd'hui s'estomper en raison de nouvelles oppositions.

Le 17 juin 2020, le Conseil général de La Neuveville a accepté à une large majorité une motion demandant un contournement autoroutier du lac de Bienne par le sud. Cette motion avait pour but de supprimer la profonde défiguration du paysage et les nuisances qu'inflige à la population neuvevilloise – depuis les années 1970 – une autoroute qui coupe littéralement cette cité médiévale de son lac. Pour donner suite à cette motion, le Conseil municipal de La Neuveville a publié un rapport dans lequel il mentionne que le

Conseil-exécutif avait affirmé en 1990 être disposé à soutenir à plus long terme le projet d'un contournement autoroutier de La Neuveville.

L'autoroute A5 entre Yverdon Sud et Luterbach est remarquablement réalisée jusqu'à Cressier (NE) puis à partir des Marais de Brügg. Le chaînon manquant provoque de graves dysfonctionnements, entrave le développement économique de Bienne et du Jura bernois et mécontente une très grande partie de la population du Pied sud du Jura en territoire bernois.

Vu ce qui précède, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle est sa position face au retard considérable et très dommageable à tous égards de la réalisation complète de l'autoroute A5 en territoire bernois ?
2. A-t-il élaboré ou est-il en train d'élaborer une stratégie propre ou une conception globale visant à obtenir l'achèvement à échéance raisonnable – c'est-à-dire pas après 2040 ! – de l'autoroute A5 en territoire bernois ?
3. Entretient-il présentement des contacts avec le DETEC s'agissant de ces retards pénalisants pour l'ensemble de notre canton ?
4. Quelle est sa position actuelle pour remédier à la traversée peu judicieuse de La Neuveville par l'autoroute A5 ?

Destinataires

– Grand Conseil